

20 juil 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

Plan Horeca

Sur proposition du Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur une nouvelle méthodologie de travail en vue de la conclusion d'un accord global entre le gouvernement et le secteur Horeca.

Sur proposition du Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur une nouvelle méthodologie de travail en vue de la conclusion d'un accord global entre le gouvernement et le secteur Horeca.

Cette nouvelle méthodologie doit aboutir à la concrétisation du plan Horeca, lancé lors du Conseil des Ministres de Gembloux (*). Des groupes de travail ont été mis en place à partir de début février mais le rapport intermédiaire soumis au Conseil des Ministres du 9 juin dernier n'est pas satisfaisant. Chaque ministre compétent est donc chargé de faire une proposition reprenant les mesures qu'il est prêt à concéder au secteur Horeca et la contrepartie attendue de la part du secteur. Ce dernier sera ensuite invité à réagir à la proposition d'accord global. Le Conseil a donc chargé la Ministre de l'Economie d'assurer la coordination des travaux et de proposer, en collaboration avec les Ministres compétents, un code de conduite global en faveur du secteur Horeca. Il est prévu que ce code de conduite serait discuté avec les représentants du secteur Horeca en novembre 2004. (*) le 16 janvier 2004

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe